Les symboles de l'Union européenne – Avant-propos

Source: CVCE.

Copyright: (c) CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

 $http://www.cvce.eu/obj/les_symboles_de_l_union_europeenne_avant_propos-fr-35c793d2-b250-4079-872d-4a4ed296e3ea.html$

Date de dernière mise à jour: 07/07/2016





Avant-propos

II n'est pas d'idéal, aussi beau soit-il, qui ne doive s'accrocher à un symbole. C'est par ces mots que débute, en 1951, un mémorandum sur le drapeau européen préparé par le Secrétariat général du Conseil de l'Europe. Depuis la fin de la Première Guerre mondiale, des particuliers et des mouvements privés favorables à une organisation politique de l'Europe ont commencé à se doter d'un emblème, à l'instar de l'Union paneuropéenne du comte Richard Coudenhove-Kalergi ou du Mouvement européen.

Quand le Conseil de l'Europe —première organisation européenne à but politique —est mis en place en 1949, la question de le doter d'un emblème officiel vient rapidement à l'ordre du jour. Sur proposition de l'Assemblée consultative, le choix sera opéré par le Comité des ministres en 1955 pour le drapeau et en 1972 pour l'hymne.

Ces symboles, adoptés par l'organisation représentant la «Grande Europe», deviendront aussi ceux de la «Petite». En effet, lors du Conseil européen de Milan, les chefs d'État ou de gouvernement des Dix décident, en juin 1985, de les reprendre comme emblèmes officiels de la Communauté européenne. Ils prennent également la décision d'instaurer une journée de l'Europe. Une devise et une monnaie commune viendront s'y ajouter. En 2004, le traité établissant une Constitution pour l'Europe les reconnaît tous comme des symboles officiels de l'Union européenne.

Publié en octobre 2011, ce dossier thématique est une réédition d'un dossier spécial publié pour la première fois dans la bibliothèque numérique European Navigator (www.ena.lu) en mai 2006. Il retrace l'histoire de l'adoption des symboles de l'Union et explique leur signification. Il a été réalisé grâce à la précieuse aide et collaboration de **M. Carlo Curti Gialdino**, professeur de droit international à l'Université de Rome «La Sapienza» et ancien référendaire à la Cour de justice des Communautés européennes (1982-2000). Qu'il en soit vivement remercié.

